

8ème Festival des Arts



Samedi 29 et Dimanche 30 avril 2017
Château Saint Pierre-13390 AURIOL

Invité d'honneur : DEGE grapheur

Dans le cadre du Château Saint Pierre, l'association « À la Croisée des Arts Auriolais » organise son 8ème Festival des arts, ouvert aux artistes de toute expression.

L'objectif est de favoriser les échanges culturels entre les artistes et le public en toute convivialité.

Les exposants disposent d'un emplacement dans les allées du parc, en bord de pelouse ou de pièce d'eau ou encore à l'ombre d'arbres.

Des animations culturelles et artistiques (danse, théâtre, musique) agrémenteront ces journées

Une rencontre festive à l'approche de la fête des mères.

CONVENTION

Article 1 : les exposants

ART'M est une manifestation ouverte à tous les artistes affiliés ou non à la maison des artistes. C'est une manifestation où se conjuguent toutes les formes d'arts ou de manifestation artistique.

Ne sont pas admis les galeries d'arts et les regroupements associatifs ayant une activité de galerie d'Art.

Est interdit toute revente d'œuvres non créées par l'exposant (reproduction, imprimés, photocopies). Les copies d'œuvres ne sont pas acceptées.

Le résultat des ventes resteront acquis à l'artiste.

Article 2 : INSCRIPTION avant le 1 avril 2017

Les inscriptions seront enregistrées à réception du dossier dûment rempli, signé et accompagné du chèque correspondant (tout dossier non conforme sera immédiatement rejeté).

Le bulletin sera accompagné d'une présentation succincte de la démarche de l'artiste et d'une photo d'une de ses créations (souhaitée).

Aucune inscription ne sera admise le jour même.

Article 3 : Emplacement

Les emplacements seront attribués sans distinction par ordre et date d'arrivée. Une fois la totalité des emplacements attribués, une liste d'attente sera ouverte. Chaque exposant disposera de 3m linéaire minimum, non équipé, numéroté au sol par bande adhésive. Il appartient à chaque exposant de prévoir tout le matériel nécessaire pour la présentation de ses œuvres (chevalet,

grille, table support..) toutefois il sera possible de bénéficier de grilles ou de tables (1.20mx2m) si vous en faites la demande et en fonction de l'ordre de votre inscription et du stock disponible. **Il appartient aux artistes : d'installer leur stand et de se munir du matériel nécessaire à l'accrochage (crochets, chaînes...)et à la décoration (nappes...)**

Les artistes désirant bénéficier d'emplacements contigus devront impérativement le signaler lors de leur inscription.

Article 4 : Installation pour les deux jours :

ARRIVÉE : Les œuvres devront être mises en place le samedi 29 avril 2017 au matin entre 7h00 et 9h00. L'ouverture au public étant prévue à 10h00, les véhicules des exposants ne devront en aucun cas rester sur le lieu de la manifestation. L'accès en voiture sera possible jusqu'à l'emplacement attribué pour déballer le matériel. Ensuite les véhicules seront garés sur un parking gratuit à proximité du lieu de la manifestation. Puis vous aurez le temps d'installer votre stand.

Une possibilité est offerte pour les artistes qui le souhaitent de n'exposer que le dimanche 30 avril 2017. Ces personnes-là devront se présenter le dimanche 7 mai 2017 matin à 7h00. Le prix de l'inscription reste le même à savoir 35 euros.

DÉPART : Sauf contre ordre express des organisateurs, les exposants devront rester jusqu'au dimanche 30 avril 2017, 19h00 précises. Ce n'est qu'à partir de cet horaire que le rangement du stand sera effectué et les véhicules autorisés à pénétrer dans l'enceinte du parc.

Nuit de samedi à dimanche : le samedi soir, chaque artiste et exposant décroche et emballe ses œuvres. Il se présente au château où les œuvres pourront être entreposées durant la nuit. Les œuvres seront rentrées dans l'enceinte du château le samedi soir et réinstallées le dimanche matin par l'artiste. Le parc sera ouvert à partir de 7 heures le dimanche matin, pour la réinstallation ou l'installation.

Une buvette fonctionnera sur le plateau les deux jours. Un apéritif sera offert par l'association aux exposants vers 12h00 le samedi 29 avril en présence des élus et de l'invité d'honneur. Durant le week-end seront proposés : un spectacle de danse orientale et des concerts.

Article 5 : Divers

La municipalité et l'association « À la Croisée des Arts Auriolais » déclinent toute responsabilité en cas d'accident et en cas de perte, vol, avarie ou autre cause de détérioration occasionnées sur chaque stand et/ou par chaque exposant. Chaque exposant devra contracter une assurance personnelle.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités officielles.

En cas d'annulation de cette manifestation par les organisateurs, les artistes seront intégralement remboursés. En cas d'annulation pour cause d'intempéries aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas d'annulation de l'artiste 5 jours avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.

Le chèque sera encaissé à l'issue de la manifestation.

Une campagne publicitaire annoncera cet événement et un fléchage sera mis en place à partir de l'entrée de la ville.



8ème Festival des Arts
Samedi 29 et dimanche 30 avril 2017 de 10h à 19h00
Château Saint Pierre-13390 AURIOL

Invité d'honneur : DEGE Grapheur

1 BULLETIN D'INSCRIPTION PAR ARTISTE EXPOSANT

À renvoyer :

À la Croisée des Arts Auriolais Hôtel de Ville Bureau des Associations 13390 Auriol

AVANT le 1 AVRIL 2017

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

.....

Téléphoneemail.....

Technique utilisée par l'artiste.....

Contrainte technique de l'artiste (*ex : sculpture monumentale...*).....

Êtes-vous affilié à la maison des artistes ? Oui – Non

cocher la case correspondante :

O j'expose sur deux jours

O je n'expose que le dimanche 30 avril 2017 (sachant que les frais d'inscription restent inchangés)

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU PRÉSENT DOCUMENT :

1/ Une enveloppe format B5 affranchie à 1.30 euros libellée à vos noms et adresse pour recevoir le plan d'installation, votre n° d'emplacement, les invitations... (merci de respecter l'affranchissement).

2/ un chèque bancaire de 35 euros à l'ordre de « À la Croisée des Arts Auriolais »

3/ une photo d'une de vos créations :

J'ai pris connaissance du règlement relatif à la manifestation « 8ème salon ART'M » et j'accepte, sans réserve, les conditions d'exposition et m'engage à les respecter.

Le

souhaits de l'exposant

Signature

Présentation succincte de votre démarche.....

.....

.....

.....

ne pas remplir – réservé à l'organisateur

Date d'arrivée.....N° ordre d'arrivée

N° emplacement.....Paiement